

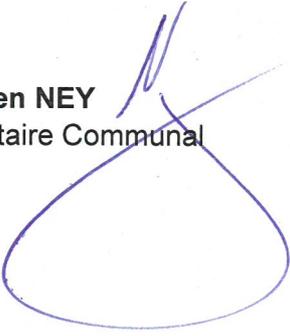
Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré l'autorisation à **Monsieur Yves WINANDY** (arrêté N° **3/2024/0332** du **3 avril 2025**) pour l'exploitation d'un atelier et garage de réparation, cabine de peinture et sablage, lavage, installations de production de froid et stockage de substances classées à Bettembourg , 170, Z.A.E. Wolser F.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : du **15 avril 2025** au **26 mai 2025**

Bettembourg, le 10 avril 2025

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins


Damien NEY
Secrétaire Communal


Laurent ZEIMET
Bourgmestre